



CLSH CALANDRETA DE GARONETA

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Photo de
l'enfant

DOCUMENTS A FOURNIR :

- L'attestation de quotient familial CAF pour les bénéficiaires
- la photocopie de la carte Vacances Loisirs CAF si QF < 800
- la photocopie du carnet de santé de l'enfant ou un certificat médical attestant les vaccinations obligatoires à jour

ENFANT

Nom de l'enfant : Prénom : Garçon Fille
Date de naissance : Nationalité :
École fréquentée : Classe :

SITUATION FAMILIALE

Père Mère

Autorité parentale oui non

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Profession :

N° Tél. domicile : / / / /

N° Tél. portable : / / / /

N° Tél. travail : / / / /

@Courriel:(MAJUSCULE)

En cochant cette case j'autorise l'association à m'envoyer des e-mails d'informations sur la vie de l'association et je peux facilement et à tout moment me désinscrire

Père Mère

Autorité parentale oui non

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Profession :

N° Tél. domicile : / / / /

N° Tél. portable : / / / /

N° Tél. travail : / / / /

@Courriel: (MAJUSCULE)

Autre responsable légal

Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom : Profession :

Adresse : Code Postal : Commune :

N° Tél. domicile : / / / / N° Tél. portable : / / / /

N° de Tél. travail : / / / / @Courriel :(MAJUSCULE)

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR RÉCUPÉRER L'ENFANT

Dans le cas où les parents ne sont pas joignables, ces personnes seront susceptibles d'être contactées pour venir récupérer l'enfant.

1 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

2 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

3 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

4 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

5 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

PERSONNES INTERDITES À VENIR RÉCUPÉRER L'ENFANT

1 : Nom- Prénom : Lien de parenté :

2 : Nom- Prénom : Lien de parenté :

ALIMENTATION

Quel menu souhaitez-vous pour votre enfant

avec viande sans viande

INFORMATIONS CAF

N° d'allocataire CAF :

Nombre d'enfants :

INFORMATIONS ASSURANCE

Nous vous informons de l'intérêt à souscrire une assurance couvrant les dommages corporels de votre enfant.

Compagnie : N° contrat assurance :

AUTORISATION spécifique à l'élémentaire

- Autorise mon enfant à rentrer seul après la classe. **Vous devez joindre une autorisation écrite**
- N'autorise pas

Merci de préciser les jours : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

COMPOSITION FAMILIALE (frères et sœurs)

1/ Nom, Prénom, Classe :

2/ Nom, Prénom, Classe :

3/ Nom, Prénom, Classe :

AUTORISATIONS

- Autorise Le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement pour les sorties en groupe.
- N'autorise pas

- Autorise Le personnel à photographier ou filmer mon enfant dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage que celui éducatif ou inhérent à la vie de l'établissement.
- N'autorise pas

- Autorise L'équipe d'animation et de direction à administrer les éventuelles médications prescrites par le médecin, avec l'ordonnance et la décharge de responsabilité de la famille auprès du responsable.
- N'autorise pas

- Autorise L'accès à mon quotient familial CAF « Mon compte partenaire » pour bénéficier des tarifs dégressifs. En cas de refus, l'Association appliquera le tarif plein.
- N'autorise pas

- J'autorise l'équipe de direction à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, sollicitation d'une intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

- J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter les termes.

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant
..... déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur la fiche de renseignement et la fiche sanitaire de liaison.

Date :

Signatures obligatoire des responsables légaux :



FICHE Nom de l'enfant :

SANITAIRE Prénom de l'enfant :

DE LIAISON Date de naissance : / / Sexe : Fille Garçon

EN CAS D'URGENCE

Responsable légal 1 de l'enfant :

Port : / / / / Travail : / / / / Domicile : / / / /

Responsable légal 2 de l'enfant :

Port : / / / / Travail : / / / / Domicile : / / / /

Autres personnes pouvant être contactées en cas d'urgence et de prise de décision :

Nom/Prénom : ☎ : / / / / Lien :

Nom/Prénom : ☎ : / / / / Lien :

/.....

VACCINATIONS OBLIGATOIRES À JOUR (se référer au carnet de santé)

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) oui non Coqueluche..... oui non

Infections invasives à pneumocoque oui non Hépatite B..... oui non

Méningoque de sérotype C oui non Rougeole, oreillons et rubéole oui non

Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b oui non

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Mon enfant bénéficie d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) oui non

*Si oui, joindre le protocole, l'ordonnance du médecin et les médicaments nécessaires (boîtes de médicaments avec la notice dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant).

Mon enfant bénéficie d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées oui non

*Si oui, merci de nous fournir un justificatif

Mon enfant bénéficie d'une Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé oui non

Mon enfant est :

- Allergique, précisez l'allergie :
- Asthmatique, précisez la cause :
- Sujet à d'autres difficultés de santé nécessitant une surveillance particulière (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...). Précisez :
.....
.....
- Porteur de lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire, prothèses auditives ou autre appareil.
Précisez :

Précisez la conduite à tenir :

.....

.....

..... Nom du médecin traitant : N° de Téléphone : / /
/x..... /.....

J'autorise l'équipe d'animation et de direction à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, sollicitation d'intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Signature obligatoire des responsables légaux :

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CLSH

Mis à jour le 21/10/21

PRESENTATION DU CLSH

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), après avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des 3-6 ans.

L'association Calandreta de Garoneta organise ce service avec l'appui et le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Protection Maternelle Infantile (PMI) et les services de La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Le CLSH est une entité éducative répondant à la réglementation définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et précisée par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale.

Sa vocation est de participer à l'éducation des enfants en leur proposant des activités de loisirs support à l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie.

Il est complémentaire de l'école et associe les membres de la communauté éducative et les parents. Son fonctionnement et son orientation éducative sont déclinés dans le cadre d'un **projet pédagogique**.

Art.1: CONDITIONS D'ADMISSION

Seuls les enfants scolarisés à la Calandreta de Garoneta peuvent être admis au CLAE. Leurs parents ou responsables légaux doivent au préalable réaliser une inscription complète (cf. démarche détaillée ci-dessous).

Le mercredi, l'accueil de loisirs est ouvert à TOUS les enfants, qu'ils soient scolarisés ou non à Garoneta. L'inscription se fait directement après des coordinateurs au préalable.

Art.2 : INSCRIPTIONS ET FACTURATION DU CLSH

POUR S'INSCRIRE:

- Adresser votre demande d'inscription aux coordinateurs (contact au bas)
- Compléter et retourner le dossier d'inscription (téléchargeable sur le site, page Inscriptions CLSH ou demander formulaire papier) Fournir toutes les pièces demandées
- Compléter et retourner la fiche de demande d'inscription qui précise les dates et temps souhaités
- Fournir toutes les pièces demandées
- S'acquitter du règlement au complet (tarif journée + repas + adhésion) par virement ou par chèque au moins 7 jours avant la date d'accueil de votre enfant. Il est possible d'échelonner le paiement. L'inscription est validée à la réception du règlement.

Art.3 : HORAIRES

Matin	8h00-12h00	Arribada escalonada fins a 10h Arrivée échelonnée jusqu'à 10h
Miègorn Midi	12h-14h00	Accueil repas : 11h45/12h Accueil après-midi : 13h45/14h
Vèspre Après-midi	14h00-18h30	Partença escalonada de 16h30 à 18h30 Départ échelonné de 16h30 à 18h30

L'accueil de loisirs fermant ses portes à 18h30, nous demandons aux parents d'**arriver au plus tard à 18h20** afin d'avoir le temps de récupérer les affaires et d'échanger sur la journée de l'enfant avec l'animateur présent.

- **En cas de retard** : Prévenir impérativement le CLAE par téléphone
- Les animateurs terminent leur service à 18h30. L'association rémunère le temps de travail effectué en plus.
- **En cas de retard répétés, l'association pourra vous demander de régler une pénalité financière** à hauteur de 5€ par quart d'heure commencé.

Art.4 : REGLES DE FACTURATION EN CAS D'ABSENCE

- Absence pour maladie : Edition d'un avoir pour les journées d'absences justifiées sur présentation d'un certificat médical. 2 jours de carence sont appliqués.
- Absence pour autre motif : Prévenir les coordinateurs dès que possible. Remboursement ou édition d'un avoir si le délai de prévenance de 7 jours est respecté.

Art.5 : SANTE DES ENFANTS

- Nous ne pouvons accepter un enfant fiévreux, présentant une éruption cutanée etc. afin de protéger les autres de possibles contaminations.
- Aucun médicament ne peut être donné. Aucun médicament ne doit être laissé dans le sac des enfants.
- En cas de pathologie particulière (asthme, allergie alimentaire), un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) doit être mis en place dans les plus brefs délais.
- Les parents doivent signaler à l'équipe d'animation toutes nouvelles informations concernant l'état de santé de leur enfant.
- Les poux font encore souvent des apparitions dans les collectivités. Si vous constatez leur présence, veuillez-nous le signaler et traiter votre enfant. Une surveillance rigoureuse est nécessaire pour éviter la propagation

Art.6 : CONVIVENCIA AU CLAE- vivre-ensemble, convivialité et savoir-être

Afin de permettre une vie collective sereine et sécurisée, les enfants sont tenus de respecter les règles fondamentales:

- Je prends soin des autres, de moi-même, du matériel, des locaux.
- Lorsque je suis au centre de loisirs, je suis sous la responsabilité des animateurs, j'écoute leurs consignes, et je vais dans les espaces qu'ils m'ont indiqués.
- J'ai le choix de participer ou non aux animations proposées.
- Si je rencontre un problème, j'en parle immédiatement à l'adulte qui est près de moi.
- Je peux proposer mes idées, donner mon avis, dire ce qui ne me va pas, cet espace de loisirs est aussi un peu le mien !
- Je n'amène pas de jeux ou objets de la maison.

Art.7 : SANCTIONS

Le non respect du règlement intérieur pourra donner lieu, en fonction de la gravité des faits et/ ou de leur répétitivité, à une sanction graduée en rapport avec l'infraction aux règles, allant du rappel au règlement à l'exclusion du centre de loisirs. Tout incident et sanction seront communiqués aux parents.

Art.8 : SECURITE

- En maternelle, aucun enfant fréquentant l'accueil de loisirs ne doit arriver seul : les enfants doivent être accompagnés et remis à l'adulte responsable de l'accueil
- Aucun enfant ne pourra partir seul sans autorisation écrite
- Aucun enfant mineur ne peut venir récupérer votre enfant, sauf autorisation parentale écrite. Pour les enfants scolarisés en maternelle, le mineur autorisé à venir récupérer l'enfant doit être âgé au minimum de 12 ans
- Dès l'entrée dans l'école du parent, tuteur ou personne habilitée à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs, le personnel se décharge de toute responsabilité
- Tous les soirs, les feuilles d'émargement doivent être remplies et signées par la personne qui récupère l'enfant

- Seules les personnes dont le nom figure sur la fiche d'inscription de l'enfant sont autorisées à venir récupérer l'enfant.
- Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes venant récupérer un enfant
- La structure n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vêtement ou d'objet personnel, ceux-ci doivent être marqués au nom de l'enfant
- Les enfants ne doivent pas apporter des jouets personnels ou objets risquant d'être dangereux pour lui-même ou pour les autres, sauf le doudou et la sucette pour les maternels
- Toute contestation, quelle qu'elle soit, doit être adressée directement aux coordinateurs.
- Il est strictement interdit aux parents d'intervenir directement auprès des enfants pour régler des conflits. Nous invitons les enfants et les parents à s'adresser à l'équipe d'animation qui prendra le relais.
- L'association à la possibilité d'exclure un enfant afin de protéger ses pairs, lui-même et l'équipe d'animation
- Vous devez OBLIGATOIREMENT nous informer de tout changement dans la fiche de renseignement de votre enfant : n° de téléphone, modification des personnes autorisées, difficultés de santé...
- Dans le cas d'une garde alternée, vous devez impérativement informer les coordinateurs des périodes de garde et nous fournir la photocopie du jugement le cas échéant.

Art.9 : DEPLACEMENTS ET SORTIES DE ENFANTS

Dans le cadre des activités, le centre de loisirs peut être amené à organiser des sorties à l'extérieur de la structure. Les parents acceptent que leur enfant participe à ces activités qui peuvent se dérouler sur des équipements municipaux.

Les enfants y seront conduits par un ou des membres de l'équipe d'encadrement à pied, en bus ou en métro. Dans toutes formes de déplacements, des règles élémentaires de sécurité et de prudence sont respectées. La direction de la structure est responsable du choix du transporteur et elle exige et vérifie que ce dernier assume ses responsabilités et se conforme aux règlements en vigueur relatifs aux véhicules de transport en commun.

CONTACTS

CALANDRETA DE GARONETA

5 rue du pont de Tounis, 31000 Toulouse

www.calandretadegaroneta.org

COORDINATEURS ET DIRECTION CLAE :

Anita FRAYSSE, Lucas DURAND et Amandine KIJKO-LIMOGES

07 81 74 10 16

coordinacion@calandretadegaroneta.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION:

presidence@calandretadegaroneta.org

----- coupon à retourner lors de l'inscription -----

SIGNATURES

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CLSH Calandreta de Garoneta ET accepte l'ensemble des articles.

Fait à:

Le:

Signatures des responsables légaux :